



L'indication géographique assoit la renommée du siège de Liffol

Les Echos

Visuel indisponible

Les sièges séculaires fabriqués à Liffol-le-Grand (Vosges) ont obtenu une indication géographique de France qui atteste de leur caractère spécifique et historique. - Photo Liffol

La commune vosgienne décroche la première indication géographique pour ses sièges.

Début décembre, les séculaires sièges de Liffol-le-Grand (Vosges) ont grillé la politesse à des concurrents bien plus connus qu'eux. Encadrés par le Pôle lorrain d'ameublement bois (Plab), une vingtaine d'entreprises ont décroché la première indication géographique (IG) de France. Décerné par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), cet équivalent de l'AOC s'est ouvert en juin 2015 aux produits manufacturés pour attester de leur caractère spécifique et historique. Dès lors, les fabricants lorrains ont fait antichambre dans les couloirs de Bercy, porteurs de sièges - un modèle ancien, l'autre contemporain - pour revendiquer un savoir-faire inégalé en Europe. Fabriqués à Liffol-le-Grand et aux alentours depuis cent cinquante ans, les sièges locaux font appel à 13 métiers et requièrent 22 étapes, du débillage au toupillage en passant par le chantournage.

Basés sur un territoire englobant 165 communes aux confins des Vosges, de la Meuse et de la Marne, les 25 fabricants labellisés Siège de Liffol totalisent 500 salariés et réaliseront cette année 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. « Ces entreprises pourtant concurrentes ont démontré leur capacité à se coordonner et n'ont mis que huit mois pour s'entendre sur un cahier des charges commun », souligne Didier Hildenbrand, directeur du Plab. L'association orchestre depuis un quart de siècle la promotion collective de ses membres, organisant aussi bien des expositions dans des musées que des représentations groupées lors de Salons internationaux. Dessinés par Philippe Starck, Alberto Pinto ou Jean-Michel Wilmotte, les sièges de Liffol agrémentent les hôtels de luxe, les yachts ou jets privés ou les intérieurs de très riches particuliers.

« Lors du lancement de l'indication, nous avons identifié un potentiel de 200 labels et traitons actuellement une première vague d'une cinquantaine de candidatures », indique Jean-Marc Le Parco, directeur général adjoint de l'Inpi. Parmi les dossiers les plus avancés figurent le granit de Bretagne, les espadrilles de Mauléon et les savons de Marseille - qui font l'objet de deux candidatures concurrentes.

Pour les espadrilles, le débat est vif avec le maire de Mauléon, où sont implantés six fabricants. L'élu de la cité basque a émis un avis défavorable auprès de l'Inpi, considérant que le fait que les semelles soient fabriquées pour la plupart au Bangladesh pose un problème. « Faire les semelles de A à Z est pour l'instant économiquement et matériellement impossible », a répliqué Francis Tauzin, le président de l'association Soule espadrilles, qui regroupe les trois quarts des fabricants de la région.

Une transparence bienvenue

Les dentelles de Calais-Caudry, les couteaux Laguiole ou les tapisseries d'Aubusson sont également entrés en lice. Sur le terrain encore quasi vierge des labellisations industrielles, l'homologation IG constitue une protection contre la fraude et garantit aux consommateurs l'origine et le mode de fabrication des produits - une transparence bienvenue lorsque certains points de vente affichent aux mêmes prix des produits originaires de France et leurs équivalents originaires de pays à bas coût.

www.lesechos.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Dans le domaine de l'agroalimentaire, la France compte 122 IGP et 98 % de la viticulture est organisée autour de 366 vins AOP-AOC (appellations d'origine protégées ou contrôlées), 74 IGP, et 54 IG d'alcools (cognac...), qui lient les appellations à un territoire délimité et/ou à des techniques de fabrication très précises.



Liffol